L'ASPP 65 agréée « association de protection de l'environnement »

Petite révolution dans le monde des associations de protection de l'environnement puisque l'ASPP 65 (Association de Sauvegarde du Patrimoine Pyrénéen) vient de recevoir son agrément départemental conformément aux articles L. 141-1 et R. 252-1 à R. 252-29 du code de l'environnement.

Cette demande a fait l'objet de nombreuses péripéties depuis deux ans et a fini par aboutir.

L'ASPP 65 œuvre depuis près de 9 ans dans un certain nombre d'instances et commissions conformément à ses statuts pour « Préserver, gérer, mettre en valeur et représenter tout ce qui relève du patrimoine montagnard pyrénéen y compris la biodiversité dans le cadre d'un développement durable, pour le transmettre aux générations futures. Le patrimoine peut être aussi bien culturel, social, économique qu'écologique ».

Cet agrément est l'aboutissement d'un travail, parfois discret, de toute une équipe qui dépasse le seul monde des éleveurs de montagne et incluant des professionnels de la montagne, des acteurs du tourisme, des élus locaux, des randonneurs et de nombreuses bonnes volontés.

L'ASPP 65 s'interdit de se limiter aux seuls aspects de l'environnement et de l'écologie. Elle s'interdit toute idéologie tendant à un retour au sauvage. Elle prend en compte la présence de l'homme qui, depuis plus de 9000 ans a façonné et entretenu ces montagnes. La protection des milieux et leur préservation passe par l'action des hommes qui vivent sur ces territoires quelque soit leurs activités. Elle aura donc à cœur de poursuivre ce qu'elle a toujours fait :

- Défendre les décisions locales s'appuyant sur les us et coutumes et les règlements de chaque vallée.
- Participer au maintien de l'élevage et de son expression traditionnelle, le pastoralisme, pour le rôle qu'il joue dans la conservation de l'environnement montagnard et de la biodiversité montagnarde.
- Participer à la gestion de la faune et de la flore existante (espèces endémiques des Pyrénées)
- Veiller à l'entretien des paysages, des bâtiments (maisons, granges foraines...) et à la préservation de la biodiversité dans le cadre d'un développement durable.
- S'intéresser aux arts et traditions populaires et au maintien de la langue locale.
- Etre un interlocuteur auprès des instances locales, départementales, régionales, nationales et européennes pour le développement de la vie économique, culturelle et environnementale des vallées pyrénéennes dans le cadre d'un développement durable.
- Communiquer sur ses idées et ses actions auprès des visiteurs des vallées
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser sa mission notamment tel que collecte de documents, consultations d'archives, réalisation d'expositions, outils vidéo, brochures, animations, conférences, etc...
- S'associer à toutes les actions qui peuvent aider à bien vivre dans nos montagnes.

Cet agrément ouvre la voie à certaines perspectives dans ce domaine. Elle met un coup d'arrêt, dans le département, à plus de 30 ans de monopole d'un système de pensée unique de la protection de nos montagnes basée plus sur une idéologie que sur des actions de terrain au quotidien. L'ASPP 65 en étant une association de terrain, ancrée dans un territoire avec des

hommes et des femmes connaissant parfaitement leur milieu de vie auxquels ils sont attachés, mettra un frein aux actions de rêveurs ou de sectaires plus animés par des procédures judiciaires que par le dialogue et la participation à la vie sociale locale à partir de la notion de développement durable sur la base de ses trois piliers : l'environnement, le social et l'économie.

Pour les citoyens des Pyrénées, c'est un nouvel outil à leur disposition.

Communiqué du 7 juin 2009 – ASPP 65